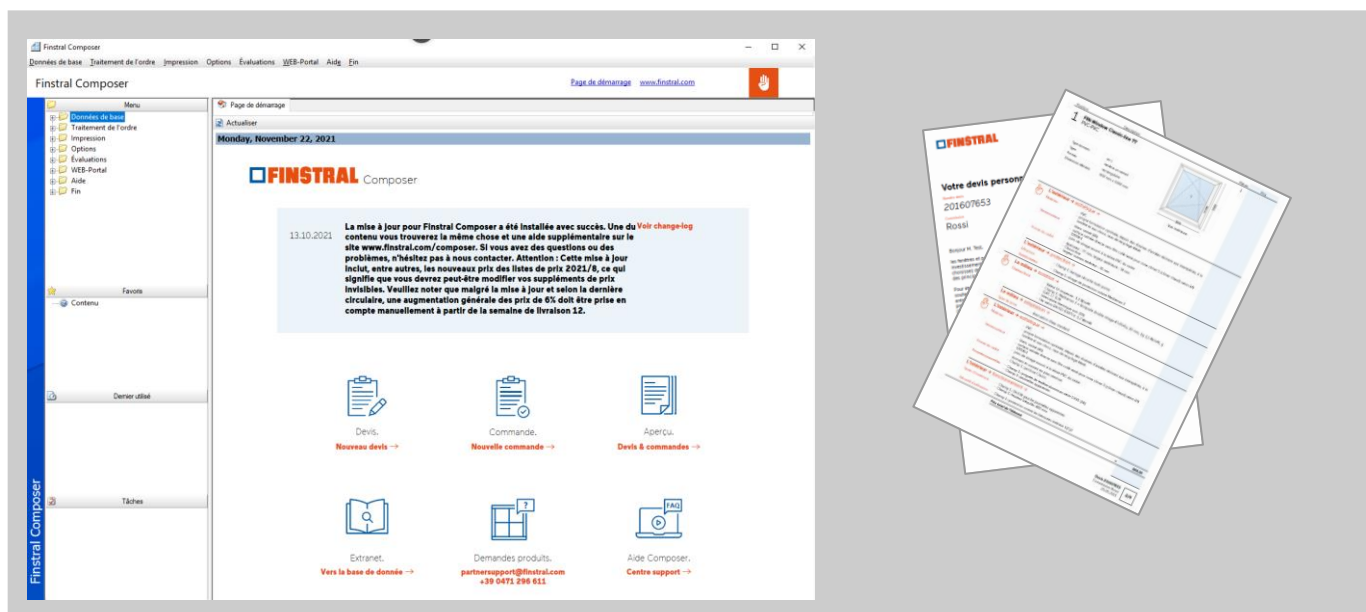




Finstral Composer.

Clair, efficace, structuré.

Description

- Finstral Composer est un logiciel de commande pour les produits Finstral.
- Cette solution logicielle hébergée sur le cloud et entièrement intégrée vous permet de gérer en toute sécurité les devis et commandes.
- La saisie d'une offre se fait de façon intuitive et est ainsi présentée de façon claire et concise.
- Le devis est présenté de façon compréhensible pour vos clients finaux, selon le principe du guide Finstral.

Utilisation/Application

- Toujours.

Groupe cible

Pour quels prospects ?



- Neuf
- Rénovation
- Vérandas
- Architectes
- Maîtres d'ouvrage institutionnels

Parcours client

Dans quels buts ?



- Perception
- Information
- Conseil/Vente
- Recommandation/Fidélisation

Réalisation

Avec quelle fréquence ?



- Actions exceptionnelles
- Actions spécifiques
- Actions quotidiennes

Finstral Composer : ses avantages.

Saisie de devis et commandes personnalisés.



Solution gratuite en ligne

L'accès se fait via l'espace client Citrix ou directement à partir de votre navigateur web. Où que vous soyez, vous pouvez consulter toutes les données, comme les devis et commandes déjà saisis. Comme il s'agit d'une solution en ligne, vous économisez les coûts de maintenance et d'entretien. Finstral Composer est également mis gratuitement à disposition.

Conçu par des experts et des utilisateurs Finstral

Cet outil performant a été développé par des spécialistes en interne, en collaboration avec un des leaders du marché des logiciels pour la fabrication de verre plat et de menuiseries. Des utilisateurs du logiciel ont été associés à son développement avec pour objectif de répondre aux attentes et besoins spécifiques.

Adapté à chaque partenaire

Le logiciel Composer permet en outre de créer sur mesure ses propres prestations de pose, ses propres articles et son fichier clients.

Nombreuses possibilités

Vous pouvez concevoir vos fenêtres ou portes d'entrée de manière flexible et précise et obtenir un aperçu réaliste. Tous les paramètres produits et tarifs actuels sont enregistrés.

Traitement simplifié des devis et commandes

La saisie des offres et commandes est intuitive et peut être facilement maîtrisée après une courte initiation. Une saisie techniquement incomplète est impossible, car dans les bases de données, outre les articles tels que les ferrages ou les profils, de nombreuses règles de faisabilité technique ont été définies. Il existe également toute une série d'aides utiles qui facilitent la saisie, comme par exemple les présélections et les accessoires qui apparaissent directement dans la zone correspondante.

Une présentation professionnelle avec le devis Finstral

Finstral Composer permet de créer facilement et rapidement des devis à la mise en page professionnelle selon la logique du guide Finstral, avec éventuellement votre en-tête personnalisé. La présentation détaillée et structurée offre des atouts concurrentiels dans la vente.

Transmission efficace de commandes à Finstral

Une commande est automatiquement transférée dans un dossier d'exportation et peut ainsi être directement transmise à Finstral. La présentation de la commande est identique à celle de la confirmation de commande, ce qui simplifie la vérification des deux documents.





Informations importantes pour le démarrage.

Finstral Composer en quelques étapes.

Contrat de licence «Finstral Composer»		Sigle client			
Contrat de licence «Finstral Composer» conclu entre Finstral AG, en la personne de son actuel représentant légal Joachim Obermauch, via 39054 Elten (Böblingen), Untermy, Gasterweg 1, immatriculée sous le n° d'enregistrement, fiscal et de TVA 00122060219, ci-après dénommée également «Finstral» ou «fournisseur de licence» et _____ En la personne du représentant légal actuel _____ n° d'enregistrement, d'identification fiscale _____ ci-après dénommé «Distributeur» ou «titulaire de licence» tous deux ci-après également dénommés «les parties» Il est entendu que Finstral fabrique des fenêtres, des portes, des façades vitrées et des vérandas et les distribue par l'intermédiaire de revendeurs ; Le Distributeur est un revendeur de Finstral. Le Distributeur est un revendeur de Finstral. Finstral a conçu un logiciel pour l'élaboration de devis, le traitement des commandes et la fourniture de prestations supplémentaires, ci-après dénommé «Logiciel» ; Le logiciel est mis à disposition via un réseau informatique, d'accès libre qu'il n'est pas installé sur un poste local, que son utilisation est liée à l'existence d'un compte utilisateur et que les données reçues peuvent, le cas échéant, être transmises au réseau informatique sans cryptage, réseau ci-après dénommé «Cloud» ; Le Distributeur est intéressé par l'utilisation du Logiciel et Finstral est disposée à le mettre à sa disposition dans les conditions du présent contrat, en tout état de cause, dans les limites de la période durant laquelle le Distributeur sera revendeur de Finstral. 1. Objet du contrat La fourniture de licence accordée au titulaire le droit local (limité) et non transférable d'utiliser le logiciel pour ses propres besoins commerciaux conformément au présent contrat, qui sont directement liés à la relation commerciale en tant que revendeur du fournisseur de licence. 2. Étendue des prestations Le fournisseur de licence crée pour le titulaire de licence le nombre de comptes utilisateurs demandé par ce dernier et loge raisonnablement par le fournisseur, ci-après dénommé «Comptes utilisateurs», et qu'il s'agit d'adresses à nouveau si nécessaire ou dont il bloque l'utilisation au risque d'un virus/malware du programme. Le titulaire de licence peut accéder au logiciel et à toute la documentation utilisateur, en utilisant son propre système informatique et son propre circuit de données. Le titulaire de licence est responsable de la gestion des droits des comptes utilisateurs. Le transfert de compte utilisateur sans le consentement écrit préalable du fournisseur de licence n'est pas autorisé. En outre, le fournisseur de licence délivre les prestations suivantes : compter de la date à laquelle le titulaire de licence soumet au fournisseur de licence les données et les informations nécessaires à l'action corrective. Aucune extension de garantie n'est prévue. 3. Exclusion de responsabilité En tout état de cause, la responsabilité du fournisseur de licence ne sera engagée qu'en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle. Le fournisseur de licence n'est pas responsable d'une disponibilité à tout moment du logiciel, ni de son accessibilité permanente via le Cloud, ni de sa conformité aux exigences spécifiques du titulaire de licence et/ou de son interactivité avec d'autres programmes du titulaire de licence. Il n'est pas responsable des données saisies dans le logiciel ni des données éliminées et/ou de leur utilisation, ni des dommages consécutifs à l'utilisation du logiciel. Ceci s'applique également au traitement de toutes les données produites par le titulaire de licence (par ex. offres, commandes, données client, données d'assemblage, articles spécifiques, etc.). Concernant la conservation et la sauvegarde des données, le fournisseur de licence veille également, dans la mesure de ce qui est techniquement et raisonnablement possible, au respect des dispositions applicables en matière de protection des données. En tout état de cause, le titulaire de licence doit conserver et sauvegarder séparément les données enregistrées dans le logiciel. En cas de divergence entre les versions de produits, les prix, les conditions de livraison ou d'autres informations commerciales communiquées par ailleurs par Finstral et les données enregistrées dans le logiciel, y compris dans le cadre des conditions générales, ce sont les informations communiquées par ailleurs qui font foi et non celles enregistrées dans le logiciel. De même, la responsabilité du fournisseur de licence ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'incident fortuit (épidémie ou pandémie, catastrophe naturelle, guerre, insurrection et exercice du pouvoir public ou mesures d'intervention publiques), sans préjudice de l'obligation de notifier en temps utile au titulaire de licence les motifs de la force majeure ou de l'incident. 7. Confidentialité Les parties s'engagent à garder confidentielle le contenu du logiciel, les données enregistrées dans le logiciel et le savoir-faire dont dérivent ces données ou qui en découlent, et ce même après l'expiration du présent contrat. Le titulaire de licence est notamment tenu de respecter la confidentialité du compte utilisateur. Le titulaire de licence n'est pas autorisé à reproduire et/ou à partager avec des tiers le logiciel, son contenu et/ou toute documentation connue ou toute partie de celle-ci. Pour toute violation d'une quelconque condition énoncée ci-dessus, le titulaire de licence encourt une pénalité de 25 000,00 euros à verser au fournisseur de licence, sans préjudice du droit de faire valoir des dommages et intérêts pour le préjudice réel subi. 8. Obligation de forme écrite Les modifications ou avenants au présent contrat revêtiront obligatoirement la forme écrite. Ceci s'applique également pour renoncer à cette clause de forme écrite. 9. Droit applicable et lieu de juridiction Le présent contrat est régi par le droit la loi, à l'exclusion des données de renvoi. Le lieu de juridiction compétent est la municipalité de Böblingen (Allemagne). 10. Clause de sauvegarde				Nomination à la fonction de sous-traitant Sigle client Objet: Nomination à la fonction de sous-traitant au sens de l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) par l'entreprise _____ en la personne de son représentant légal actuel _____ siège à _____ immatriculé sous le n° d'enregistrement, fiscal et de TVA _____ _____ , téléphone _____ E-Mail: _____ ci-après dénommé également «Partenaire distributeur» pour le compte de Finstral AG, en la personne de son actuel représentant légal Joachim Obermauch, via 39054 Elten (Böblingen), Untermy, Gasterweg 1, immatriculé sous le n° d'enregistrement, fiscal et de TVA 00122060219, téléphone +39 0471 296611, ZEP fbu.finstral@legatmail.it, ci-après dénommé également «Finstral AG» Entendu que, au sens de l'article 28 du règlement (UE) 2016/679, ci-après dénommé «Règlement» : - Lorsqu'un traitement doit être effectué pour le compte d'un responsable du traitement, celui-ci fait uniquement appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du présent règlement et garantisse la protection des droits de la personne concernée. - Finstral AG confirme l'existence de garanties suffisantes concernant les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement des données qui lui sont confiées respecte les conditions du présent règlement et garantisse les droits de la personne concernée à la protection et à la sécurité des données traitées. - Il est d'avis l'intéressé du Partenaire distributeur d'autoriser l'accès aux données à la fois à Finstral AG et aux personnes chargées de leur traitement, dans la mesure où cela concerne des données à caractère personnel dont la connaissance est nécessaire à la réalisation des tâches susmentionnées. Ceci étant exposé, le Partenaire distributeur : NOMME à la fonction de sous-traitant, par le présent acte, la société Finstral AG, en la personne de son représentant légal, siège Untermy/Elten (Böblingen), Gasterweg 1, qui signe le présent document et accepte donc les obligations qui en découlent, au sens de l'article 28 et suivants du règlement (UE) 2016/679, concernant les données à caractère personnel résultant de la mise en œuvre du contrat de licence de logiciel «Finstral» v. à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux exigences de l'article 32 et suivants du règlement ; vi. à assister le responsable du traitement afin qu'il puisse répondre aux demandes des personnes concernées dans l'exercice de leurs droits prévus par l'article 33 et suivants du règlement ; vii. à notifier au responsable du traitement toute violation de la protection des données à caractère personnel ; viii. à ne pas transférer de données à caractère personnel à des tiers en dehors de l'Union européenne, sauf autorisation écrite préalable du responsable du traitement ; ix. à ne pas recourir d'autres sous-traitants pour le traitement des données sans l'autorisation écrite préalable du responsable du traitement et, en tout état de cause, conformément aux dispositions du RGPD ; x. à respecter les instructions du responsable du traitement quant à l'utilisation des données à caractère personnel traitées ; xi. à fournir au responsable du traitement toutes les informations nécessaires au respect des obligations prévues par l'article 35 du règlement, ainsi que toute autre obligation prévue par les dispositions relatives à la protection des données et de permettre au responsable d'exercer ses pouvoirs de contrôle, comme le prévoit le règlement, afin de vérifier si le sous-traitant remplit les obligations inhérentes à la nomination et aux dispositions relatives à la protection des données ; xii. à traiter dans le cadre du contrat et pour le compte du responsable du traitement exclusivement les catégories de données à caractère personnel nécessaires à l'exécution dudit contrat 4. Obligations du responsable du traitement Avec la nomination aux présentes du sous-traitant, le Partenaire distributeur s'engage en tout état de cause à respecter les règles suivantes et décharge Finstral AG de toute responsabilité liée au non-respect des règles suivantes : - Les données d'accès pour l'authentification et l'accès au logiciel Finstral Composer consistent en un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le nom d'utilisateur est individuel (attribué à chaque utilisateur spécifique), le mot de passe est confidentiel et doit pouvoir être modifié librement par l'utilisateur ; - La transmission du mot de passe individuel à un autre utilisateur n'est pas autorisée ; - Pour accéder au logiciel, il faut toujours saisir les données d'authentification de l'utilisateur qui souhaite valider la proposition de devis ; - Les mots de passe des données d'accès doivent être techniquement conçus de sorte à satisfaire aux exigences minimales suivantes : - Une longueur minimale de 8 caractères ; - La combinaison des 3 derniers mots de passe utilisés ; - Les règles de complexité qui exigent l'utilisation de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux ; - Une validité maximale de 6 mois. En normal, le sous-traitant avec le présent document, le Partenaire distributeur s'engage également expressément à ce que, dans un délai de 90 jours à compter de la fin du traitement des données par Finstral AG ou de la relation juridique inhérente, et ce quel que soit le motif, les données relatives aux commandes et devis saisis dans le logiciel soient traitées, en déchargeant Finstral AG de toute responsabilité en cas de suppression de la base de données associée à l'utilisateur avec lequel la relation contractuelle a été interrompue.	

Documents nécessaires

1. Contrat de licence

Contrat entre vous et Finstral, qui définit l'étendue des prestations, la durée, la garantie et l'exclusion de responsabilité pour Finstral Composer.

2. Désignation de l'utilisateur et politique de traitement des données personnelles

Obligations et droits concernant le traitement des données personnelles dans Finstral Composer.

3. Informations complémentaires

Vos informations pour Finstral Composer, comme les utilisateurs et les droits nécessaires, ou encore l'utilisation du logo pour l'impression.

Vos identifiants

Veillez envoyer ces documents complétés à usersupport@finstral.com.

Vous recevrez par la suite :

a. L'accès à travers Citrix ou un navigateur web

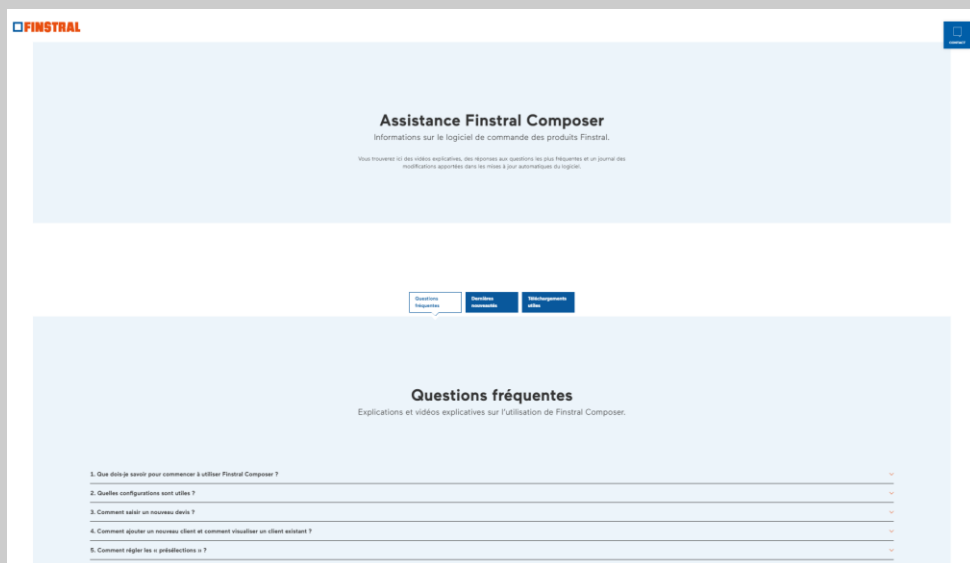
Guide à l'espace client Citrix pour l'application dans le cloud ou instructions pour l'accès via votre navigateur.

b. Vos identifiants

Votre login et votre mot de passe personnels pour l'accès à Finstral Composer.

Assistance efficace.

Nous répondons à toutes vos questions.



Vidéos explicatives sur la page assistance

Le site www.finstal.com/composer propose une série de vidéos dédiées à une sélection de rubriques du logiciel.

FAQ sur la page support

Les réponses aux questions fréquemment posées (FAQ) fournissent une aide rapide et ciblée.

Journal des modifications sur la page assistance

S'il y a une mise à jour du logiciel, son contenu est résumé de façon succincte.

Demandes d'assistance par e-mail

En cas de questions sur le logiciel ou de difficultés techniques, vous pouvez à tout moment vous adresser par e-mail à usersupport@finstral.com.

En cas de questions au sujet des produits, vous pouvez à tout moment vous adresser par e-mail à partnersupport@finstral.com

Ateliers

Pendant la phase d'initiation, nous proposons régulièrement des ateliers de formation. Vous pouvez y soumettre vos questions et échanger avec d'autres utilisateurs.

Service commercial

En cas de besoin, notre service commercial (responsable régional des ventes) vous apporte également directement son aide.